

Flandre Conditions particulières / non-résidentiel / Annexe I

Offre de prix valable en juillet 2019 pour un début de fourniture jusqu'au 31/10/2019.

Les prix et conditions s'entendent **hors TVA** et font partie intégrante des conditions générales de vente d'Energie 2030 Agence, disponibles sur www.energie2030.be

Suite au nombre important de clients « mauvais payeurs », ENERGIE 2030 se voit malheureusement dans l'obligation de demander une caution de 5.000,-€ pour les clients professionnels.

La caution vous permet de bénéficier tous les ans de la réduction sur la redevance fixe fournisseur annuelle.

Nous vous prions dès lors de verser le montant de la caution sur le compte (IBAN) BE5523045858544 (Code BIC : TRIOBEBB) d'ENERGIE 2030 scrl.

Calcul du prix final [A] + [B] + [C] + [D] + [E]

[A] Prix fixe de l'électricité fournie par Energie 2030

c€/kWh hTVA

		Clean Power Europe
Type de compteur		1 an
Mono-horaire		7,1043
Bi-horaire	jour	8,5252
	nuit	6,0387
Exclusif nuit		6,0387
Redevance fixe annuelle		0,- €



Clean Power Europe: Electricité 100% verte produite en Belgique. Garantie par des Labels de Garantie d'Origine.

[B] Transport et distribution (1)

c€/kWh hTVA

Gestionnaire du réseau	Tarifs pour la distribution				Tarifs pour le transport	Location du compteur (€/an)	[C] Taxes et cotisations (2)		Tarif prosommateur (€/kVA/an)
	Mono-horaire	Bi - horaire jour	Bi - horaire nuit	Exclusif nuit			cotisation fédérale (3)	cotisation sur l'énergie	
Fluvius Limburg	9,98	9,98	8,23	3,54	1,79	4,33	0,24322	0,19261	70,65
Fluvius Limburg	9,98	9,98	8,23	3,54	1,79	4,33	0,24322	0,19261	70,65
Gaselwest	14,34	14,34	9,63	3,25	1,88	3,86	0,33863	0,19261	90,28
Imea	11,45	11,45	8,58	2,93	1,63	3,63	0,34853	0,19261	77,58
Imewo	11,39	11,39	7,63	2,65	1,89	3,86	0,33860	0,19261	74,50
Infrac Limburg	10,77	10,77	8,74	3,84	1,61	4,33	0,34853	0,19261	75,32
Intergem	9,70	9,70	6,44	2,27	1,81	3,86	0,33860	0,19261	63,81
Iveg	11,48	11,48	8,98	4,11	2,07	4,33	0,33860	0,19261	81,51
Iveka	11,45	11,45	8,19	2,82	1,60	3,86	0,33860	0,19261	74,21
Iverlek	11,79	11,79	8,15	2,77	1,77	3,86	0,33860	0,19261	75,55
PBE	11,40	11,40	8,73	4,52	1,86	4,33	0,33860	0,19261	76,31
Sibelgas	12,83	12,83	9,31	3,39	1,99	3,86	0,33860	0,19261	84,70

[D] Certificats verts et de cogénération (HTVA)

La valeur et le pourcentage sont adaptés annuellement suivant la législation en vigueur.

Quota de certificats verts déterminé par la Région Flamande: 21,5% en 2019, 21,5% en 2020, 21,5% en 2021, corrigés par le facteur Btot.

Certificats de cogénération : 11,2% en 2019; 11,2% en 2020 et 11,2% en 2021

En 2019, cela donne 0,020855 €/kWh pour les certificats verts et 0,00392 €/kWh pour les certificats de cogénération.

[E] Cotisations Fond Energie (4)

kWh	Version FR
(€/mois)	0,00
Basse tension : client domicilié	0,42
Basse tension : client non domicilié	7,87
Moyenne tension	150,00

(1) Les tarifs sont approuvés et publiés par la CREG et versés au gestionnaire de réseau. Les éventuelles modifications vous seront seulement refacturées au prix

(2) Les taxes sont définies par les autorités compétentes et leur sont versées. Les éventuelles modifications vous seront seulement refacturées au prix coûtant.

(3) La cotisation fédérale se compose des éléments suivants: le fonctionnement de la CREG, les coûts du service de médiation, le fonds de dénucléarisation, le fonds

(4) Ce prélèvement est destiné au Fonds Energie et finance entre autres le fonctionnement de la VREG. Cette taxe n'est pas soumise à la TVA. Il s'applique par point

Pour de plus amples informations concernant votre contrat de fourniture d'électricité www.energie2030.be

Pour de plus amples informations concernant votre adhésion à la coopérative www.cleanpowereurope.eu

Siège social: Pützhag, 8 • B – 4730 RAEREN • Tél.: 0 9030 2030 • sales@energie2030.be

N° d'entreprise: 0473.740.377 • TVA: BE 0473.740.377 • PRM: EUPEN